

Loi spéciale contre les grévistes

Bourassa ne tolérera pas de grèves dans les hôpitaux

(PC-LE DEVOIR) — Le gouvernement Bourassa a décidé, hier soir, de contrer le mouvement de grèves dans le secteur public par une loi d'exception qui devrait être adoptée aujourd'hui par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi, fruit d'une réunion d'urgence du conseil des ministres, comportera de lourdes peines pour les responsables de ces débrayages rotatifs qui ont commencé à minuit, perturbant plus de 75 établissements du réseau public dont plusieurs hôpitaux.

Le premier ministre a répété ce qu'il avait déclaré dimanche, que le Québec ne peut plus tolérer systématiquement à chaque négociation des débrayages illégaux dans les services de santé.

« Les grèves illégales sont inadmissibles en principe et doivent le demeurer. Dans le domaine hospitalier, elles deviennent intolérables et nous avons décidé d'agir pour mettre fin à ces débrayages illégaux dans les services de santé, » a déclaré le premier ministre.

Le Québec, a-t-il dit, est dans une situation unique. Depuis plus de 20 ans, sous tous les gouvernements, il est obligé de subir des débrayages dans le secteur hospitalier.

« On a décidé d'arriver avec un projet de loi qui devrait, étant donné la nature des sanctions, mettre fin à cette situation. »

Les sanctions seront suffisamment sévères pour qu'on arrive à mettre un terme à ce grève

illégal, a déclaré M. Bourassa, qui a expliqué que la loi 37 sur le droit de grève dans des services essentiels demeurerait quand même en vigueur.

Il a aussi révélé que les syndicats venaient d'être informés de la décision de faire adopter une loi spéciale mais qu'ils ne savaient rien du contenu de cette loi.

M. Bourassa a refusé à plusieurs reprises de discuter du contenu de la loi, sauf pour dire qu'elle comporterait de lourdes sanctions et pour les syndicats, et pour les syndicats.

Les syndicats, a dit M. Bourassa, ont décidé de ne respecter ni la loi sur les services essentiels ni l'ordonnance du Conseil des ser-

vices essentiels. « Devant cette escalade de désobéissance dans un secteur névralgique pour la santé de la population, nous devons arriver avec des lois qui ont des sanctions sévères, mais qui seront proportionnelles à la gravité de la situation », a-t-il déclaré, tout en refusant d'en dire plus long à ce sujet.

Cette loi n'affectera pas les règles du jeu et de la négociation en cours, promet Québec.

« Nous faisons une distinction bien nette entre la négociation qui se poursuit actuellement avec les différents syndicats de la fonction publique et le fait que, depuis 20 ans au Québec, depuis 1964, on désobéit à la loi dans les secteurs hospitaliers », a déclaré le premier ministre.

Passant outre aux menaces de sanctions du premier ministre Robert Bourassa, plus de 16,000 travailleurs syndiqués ont déclenché, à minuit une minute, ce matin, une série de grèves perlees qui affecteront, durant 24 heures, 76 établissements du réseau public de la santé, des services sociaux, de l'enseignement collégial et de l'aide juridique.

La ronde des grèves illégales devait se poursuivre toute la semaine mais les syndicats n'annonceront que la veille le nom des institutions touchées.

En dépit d'une ordonnance du Conseil des services essentiels visant à interdire le débrayage illégal et d'une réunion spéciale du

Voir page 8 : Grèves



Photo Jacques Grenier

Le jour du souvenir

Comme des milliers de Canadiens, Mathilde Branconnier s'est décorée du coquelicot, cette fleur qui fleurit en novembre à la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour leur pays. Fièrement, Jean-Pierre O'Leary lui a épinglé sa décoration du jour du Souvenir. Nos informations page 2

Quatre pays étudient le cas du Rhin

PARIS (AFP) — Les quatre pays concernés par la grave pollution du Rhin provoquée par l'accident à l'usine Sandoz de Ble tiendront une réunion ministérielle demain à Zurich (Suisse) et l'un de ces pays, la RFA, a affirmé hier que les normes légales de sécurité n'avaient pas été respectées par la firme pharmaceutique bloise.

Les ministres de l'Environnement suisse, ouest-allemand, néerlandais et français examineront demain les conséquences de la pollution entraînée par l'incendie de l'usine, à la suite duquel 10 à 30 tonnes de produits toxiques ont été déversées les 1er et 8 novembre dans les eaux du Rhin.

La tenue de cette réunion à Zurich a été annoncée hier à Berne par un porte-parole du Département fédéral (ministère) de l'Intérieur helvétique.

Le porte-parole a indiqué qu'une meilleure circulation de l'information en matière de pollution et la mise au point d'indemnités seraient au centre de la réunion, dont la tenue, a-t-il précisé, a été décidée à l'invitation du gouvernement helvétique.

Le Luxembourg et la Commission de la CEE, également invités à participer à la réunion en tant que membres de la Commission de protection du Rhin, n'avaient pas fait connaître leur réponse hier après-midi, a ajouté le porte-parole suisse.

À Bonn, le ministre ouest-allemand de l'Environnement, M. Walter Wallmann, a affirmé que

Voir page 8 : Rhin

Sur la relance économique de Montréal Bourassa veut rencontrer Doré le plus tôt possible

Pierre O'Neill

Le premier ministre du Québec se propose d'avoir, dans les meilleurs délais, un entretien avec le nouveau maire de Montréal.

En route vers Québec, où il se rendait présider une réunion spéciale du conseil des ministres, M. Bourassa a précisé, hier au DEVOIR, qu'il souhaite rencontrer M. Doré pour discuter, en priorité, de développement économique de Montréal.

Au cours de la campagne électorale municipale, le Rassemblement des citoyens de Montréal s'est engagé dans de nombreux engagements de nature économique. Or, M. Bourassa rappelle que la réalisation de plusieurs de ces projets implique la collaboration, et dans certains cas, la contribution financière du gouvernement québécois et parfois même, de celui d'Ottawa.

Dans le contexte actuel des contraintes budgétaires, le premier ministre se montre très prudent sur la

Il nomme un secrétaire général Premières réformes du maire Jean Doré

ALAIN DUHAMEL

Moins de vingt-quatre heures après son élection, M. Jean Doré a mis en chantier le changement en annonçant la réforme du secrétariat administratif de la ville.

Il a également fait deux nominations, celle de M. Pierre Le François au poste de secrétaire général de la ville, et celle de M. Jean-Robert Choquet, au poste de directeur du cabinet du maire.

M. Choquet dirigeait la campagne du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) cependant que M. Pierre Le François, qui a travaillé au comité de transition que dirigeait M. Michael Fainstat, vient de la haute fonction publique québécoise où il a été sous-ministre et cadre au ministère du Conseil exécutif. Il doit remplacer M. Raymond Régner, secrétaire administratif, qui, après de longs états de service, a annoncé son intention de se retirer bientôt.

Le secrétariat administratif de la Ville de Montréal joue un rôle central dans les opérations de l'administration puisqu'il est, en quelque sorte, l'articulateur des volontés et des décisions du comité exécutif.

Voir page 8 : Bourassa

capacité de dépenser de son gouvernement et sur son éventuelle participation aux projets mis de l'avant par le RCM. Mais il est disposé à amorcer le dialogue avec le nouveau maire de Montréal, sur les mesures à prendre pour assurer la relance industrielle de l'est de Montréal. Tout en insistant sur la faible marge de manoeuvre de son gouvernement, M. Bourassa croit qu'il est encore possible d'introduire de nouveaux programmes de formation de main-

Le secrétariat général du comité exécutif, dont le maire élu a annoncé l'institution hier, a une mission élargie dans la mesure où il doit désengorger le processus de répartition des tâches et des mandats, coordonner les services municipaux entre eux et préparer un programme de planification stratégique de développement.

M. Doré a eu hier des conversations avec M. Jean Drapeau, lequel l'a assuré de sa collaboration durant la période de transition, avec le premier ministre du Québec M. Robert Bourassa (voir à ce sujet article en page 3), avec le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, et avec le premier ministre de l'Ontario, M. David Peterson. Avec toutes ces personnes, le maire élu de Montréal se propose d'avoir des entretiens directs plus élaborés d'ici à la fin de l'année ou au début de l'an prochain.

La proclamation des candidats élus doit avoir lieu la semaine prochaine et, dès lors, M. Doré entend, aussitôt les élus assermentés, convoquer avant la fin du mois l'assemblée du conseil afin d'élire les membres du comité exécutif.

La nouvelle administration municipale devra rapidement passer à la

Voir page 8 : Maire

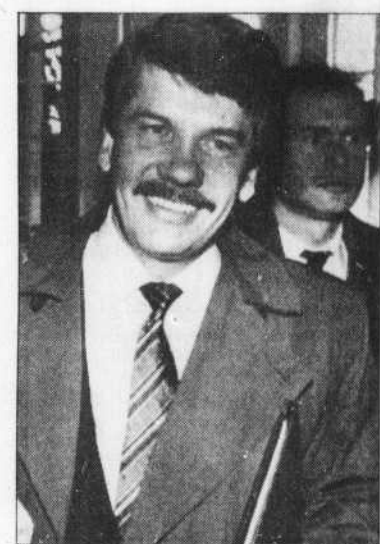


Photo CP

Jean Doré à sa première rencontre publique au titre de maire

Liban: 2 otages français auraient été libérés

BEYROUTH (AFP) — L'ambassadeur de France à Beyrouth, M. Christian Graeff, a regagné ce matin le secteur chrétien de Beyrouth, sans les deux otages français que l'Organisation de la Justice Révolutionnaire a annoncé avoir libéré cinq heures plus tôt, a-t-on appris de source diplomatique française.

M. Gerard Boivineau, attaché de presse de l'ambassade, a indiqué que « l'attente est terminée pour ce soir. On verra ce que demain donnera ».

Un convoi de quatre voitures blindées de l'ambassade avait traversé la ligne de démarcation d'est en ouest (secteur à majorité musulmane) où il était arrivé à fin d'après-midi.

M. Guy Letrange, deuxième conseiller de l'ambassade, a attendu près de trois heures à l'entrée de l'hôtel Beurivage, siège des observateurs militaires syriens à Bey-

ruth-ouest, sur le front de mer, alors que l'ambassadeur attendait à la chancellerie de Clémenceau, à Beyrouth-ouest.

De source bien informée, on indique que M. Graeff a eu, avant de regagner Beyrouth-est, un second entretien téléphonique avec le colonel Abdessalam Daghestani, chef du corps des observateurs syriens, qui l'aurait informé qu'il « n'avait encore rien pour le moment ».

Pendant ce temps, et alors que tous continuaient d'ignorer le lieu où pourraient se trouver les deux otages dont l'OJR a annoncé la libération sans préciser leur identité, l'attente se poursuit pour les journalistes à l'hôtel Beurivage, point de repère fixé par l'organisation clandestine.

Un interlocuteur anonyme se réclamant de cette organisation, qui a lu le communiqué au quotidien liba-

nais indépendant *An Nahar*, a précisé que les deux hommes avaient été relâchés à 19h30 locales à Ramlet al Baïda, sur le front de mer à Beyrouth-ouest, et que des indications leur avaient été données quant à la route à suivre pour parvenir à l'hôtel Beurivage.

Elle avait, dans un communiqué manuscrit, annoncé à 16h00 GMT leur libération à cet hôtel, siège des observateurs militaires syriens à Beyrouth.

Le nouveau communiqué de l'OJR précise que « la libération a eu lieu à la suite des engagements du gouvernement français, dont le détail a été fourni dans le communiqué que nous avons distribué lundi matin ».

« Nous espérons que la France ne se dédiera pas de ses promesses, car nous serions dans l'obligation d'agir d'une manière connue des dirigeants français. En outre, nous n'accepte-

rons plus désormais la médiation de tout ami ou des (personnes) sincères », ajoute le communiqué, qui conclut en appelant à la « victoire des opprimés ».

Interrogé sur la non-apparition des deux otages, plus de quatre heures après l'heure annoncée pour leur libération, l'interlocuteur anonyme a avancé l'hypothèse que les observateurs syriens les auraient transférés vers la capitale syrienne.

La région de Ramlet-al-Baïda se trouve à deux cent mètres seulement de l'hôtel Beurivage. Si les journalistes et photographes attendaient toujours dans cet hôtel, la voiture diplomatique française qui stationnait à proximité avait disparu. Le convoi de quatre voitures blindées de l'ambassade de France a été aperçu peu avant minuit sur la corniche Mazraa, se dirigeant vers le passage du Mu-

Voir page 8 : Otages

AU SOMMAIRE

ALBANIE ET HOMME NOUVEAU

Roger Rondeau décrit le difficile enfantement de l'homme nouveau dans ce pays officiellement athée. Page 5

TOLLE DANS LA CONSTRUCTION

L'imminence d'un projet de loi sur le bâtiment annoncé par le ministre Pierre Paradis suscite une vive inquiétude dans les milieux syndicaux et patronaux. Page 3

UNE ÉGLISE TENDUE

Un an avant la visite du pape aux États-Unis, la conférence épiscopale américaine a entamé ses travaux dans un climat de tension. Plusieurs évêques reprochent à Rome son intransigence dans ce qu'il est convenu d'appeler « l'affaire Hunthausen ». Page 2

ECONOMIE

TÉLÉPHONE

La Régie des services publics du Québec a ordonné hier à la compagnie Québec-Téléphone de remettre à ses abonnés \$ 18 millions de revenus jugés excessifs. Pendant ce temps, Bell Canada a fait savoir qu'elle refuse de remettre \$ 206 millions à ses abonnés comme lui avait ordonné le CRTC. Page 9

CULTURE

ROBERT LALONDE AU THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI

Le comédien et romancier Robert Lalonde prend la succession de Gilbert Lepage à la direction artistique du Théâtre d'aujourd'hui. Page 15

Le silencieux

UN ENFANT qui singe sérieusement les adultes n'aura, à leur âge, aucune personnalité.

Le temps que je regrette le plus d'avoir perdu, c'est celui que me prend la télévision.

On aimerait parfois qu'il en soit de la télé comme de l'homme : quand on l'éteint, que ce soit une fois pour toutes.

La critique n'est pas facile pour qui sait la susceptibilité de l'artiste.

— ALBERT BRIE



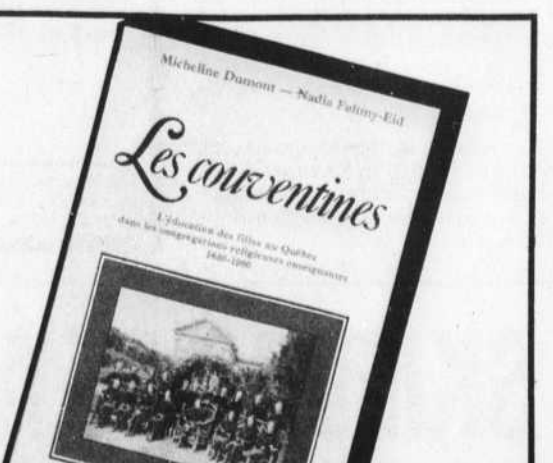
Micheline Dumont — Nadia Fahmy-Eid

Les couventines

Évoqués avec nostalgie, amertume ou ferveur, les pensionnats ont laissé une trace indélébile dans la mémoire des québécoises. Tout un univers à découvrir.

Vol. de 320 pages, plus 32 pages de photos, 19,95\$

Boréal



SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Otages

sée, pour rejoindre le secteur chrétien de Beyrouth d'où il était venu quatre heures plus tôt.

L'OJR détient, depuis le 8 mars, deux membres de l'équipe de la chaîne de télévision française Antenne 2, MM. Aurel Cornéa (54 ans) et Jean-Louis Normandin (35 ans), et a revendiqué, le 24 septembre, le rapt de M. Marcel Coudari (54 ans), disparu au Liban en février dernier. Elle détient, en outre, un Américain, M. James Ciccioppo (56 ans), comptable à l'Université américaine de Beyrouth (AUB), enlevé le 12 septembre.

Elle avait libéré le 21 juin, selon un scénario identique à celui de lundi, MM. Philippe Rochot et Georges Hansen, journalistes à Antenne 2. Ils avaient été relâchés à proximité de l'hôtel Beauvillage, puis avaient transité par Damas avant de regagner la France.

◆ Maire

revue du budget de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, au budget de la Communauté urbaine de Montréal et au budget de la Ville de Montréal.

À l'égard du premier, M. Doré a rappelé l'engagement de son parti. « Il n'est pas évident que nous devons absolument accroître les tarifs du transport en commun. »

Au sujet du second, le maire élu a fait état de sa volonté de collaboration et de coopération dans l'esprit de la loi constitutive de la CUM, telle qu'elle fut amendée en 1982.

Enfin, dans le troisième cas, la nouvelle majorité entend bien abolir la taxe d'eau et de services dans le secteur résidentiel.

À son assemblée du mois de décembre, le maire de la ville proposera aux conseillers municipaux de débattre de la constitution de commissions du conseil dans le but de les mettre au travail dès le mois de janvier.

M. Doré, qui a fait élire 55 conseillers municipaux, ne s'attend pas, et n'exige pas, de tous la plus parfaite solidarité de parti. Les élus proviennent de milieux divers et ont une expérience de la vie bien différente de telle sorte que M. Doré ne s'étonnera ni de leurs points de vue, ni de leur vote divergents les jugeant comme de saines tensions dans un processus démocratique ouvert et dynamique.

◆ Bourassa

d'oeuvre à un coût minimal, ou encore de rechercher les conditions idéales à l'investissement de nouveaux capitaux.

Avec un budget de \$1.3 milliards, la ville de Montréal est en mesure d'influencer sensiblement le développement économique de la région. De nombreux secteurs impliquent une collaboration étroite et constante des deux niveaux de gouvernement, le municipal et le provincial. C'est notamment le cas des dossiers de l'expansion et du financement du transport en commun, de l'épuration des eaux, de l'environnement, de l'aménagement des rives (projet Archipel) et du développement des équipements culturels.

Mais M. Bourassa ne voit rien en cela qui puisse l'empêcher d'entretenir d'excellentes relations avec la nouvelle administration municipale. A cet égard, il rappelle que ses deux premiers mandats à la tête de la province, de 1970 à 1976, furent marqués d'un climat de bonne entente pour l'ensemble du

dossier des affaires municipales du Québec.

A travers le processus de son implantation sur le territoire montréalais, le RCM est parvenu à établir un consensus sur l'affichage bilingue, entre les éléments des trois groupes qui le composent: les ex-péquistes francophones, les anglophones et les allophones. Si le RCM s'en tient à la position qu'il a fait valoir au cours de sa campagne électorale, il demandera que la loi 101 soit amendée pour que les restaurants et les petites entreprises culturelles (librairies, cinémas et théâtres) puissent afficher dans les deux langues. Pour sa part, le PLQ prône le droit à l'affichage bilingue pour tous les commerçants, pourvu que le français demeure prédominant. M. Bourassa note qu'il n'y a pas de différence marquée entre la position du PLQ et celle du RCM, précisant que tous deux estiment que la loi 101 devra être modifiée pour venir à « éliminer les irritants ». Le premier ministre rappelle d'ailleurs que ce dossier a déjà fait l'objet de discussions qu'il a eues le printemps dernier avec Jean Doré et qu'à la lumière de cette première consultation, il ne voit pas de situation conflictuelle à l'horizon.

◆ Rhin

Sandoz avait commis « de graves manquements aux règlements de sécurité ».

Depuis 1977, en effet, la firme entreposait « illégalement » des produits chimiques dans des locaux initialement prévus pour stocker des machines, et les normes de sécurité n'étaient pas respectées, a affirmé M. Wallmann, qui se fondaient sur un document des assurances de Sandoz.

« Les autorités suisses ne voulaient rien dissimuler à leurs homologues allemandes, mais elles n'ont pas pris la mesure de l'étendue de la catastrophe », a encore déclaré M.

Wallmann.

Il a estimé que cette catastrophe « serait lourde de conséquences sur l'éco-système des régions riveraines »: les produits chimiques déversés dans le fleuve ont déjà tué un demi-million de poissons, dont 150,000 anguilles, a-t-il dit.

A Berne, un des responsables de l'Office fédéral de la protection de l'environnement (OFPE) a admis que plusieurs points de la loi helvétique avaient été violés, en rappelant que l'article 28 de la législation en la matière stipule que « les substances doivent être utilisées ou entreposées de manière qu'elles-mêmes, leurs dérivés ou leurs déchets ne puissent menacer ni l'homme, ni son environnement ».

En France, les préfets des deux départements alsaciens (Bas-Rhin et Haut-Rhin) ont pris hier des arrêtés interdisant, « pour une durée minimale de six mois », la pêche dans le Rhin, dans ses dépendances et dérivations, ainsi que la consommation de poissons en provenance du fleuve.

◆ Grèves

conseil des ministres, la Fédération des affaires sociales (FAS) et la Fédération des professionnels salariés et cadres du Québec (FPSCQ) avaient maintenu le mot d'ordre de grève qui s'applique aujourd'hui dans huit régions de la province.

Après 10 mois de négociations infructueuses avec l'État, les deux fédérations qui regroupent plus de 100,000 syndiqués membres de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) ont obtenu le mandat de débrayage d'une majorité de leurs unités locales au terme d'une consultation provinciale tenue au cours des derniers jours.

Il y a deux semaines, le gouvernement s'était contenté de poursuivre les syndicats et leurs dirigeants en riposte au débrayage de 24 heures de la Fédération des travailleurs du

Québec (FTQ).

Comme l'annonçait LE DEVOIR, dans son édition de jeudi dernier, ces débrayages ne devaient être que les premiers d'une longue série impliquant au moins 40% des 300,000 syndiqués de l'État québécois.

Au premier chef, ce sont les grèves perlees des 96,000 syndiqués de la FAS qui perturberont plus de 500 établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Il s'agit essentiellement des hôpitaux, des centres d'accueil, de services communautaires (CLSC) et de services sociaux (CSS).

Le mouvement englobe aussi d'autres secteurs par le débrayage simultané des professionnels et cadres syndiqués, des employés de soutien des collèges et de l'aide juridique.

Ceux, des établissements qui échappent aujourd'hui à la grève, devraient vraisemblablement écopier à leur tour au cours de l'un ou l'autre des trois prochains jours.

Enfin, vendredi prochain, dans 157 autres établissements, la grève des 20,000 membres de la Fédération des infirmières et infirmiers unis (FIU) et de la Fédération québécoise des infirmières et infirmiers (FQII) viendra clôturer cette semaine particulièrement agitée dans le secteur public.

Depuis minuit ce matin, 13,673 syndiqués de la province poursuivent donc une grève illégale. L'arrêt de travail s'étend à 64 établissements des régions de Montréal, des Laurentides, de Valleyfield, de Sorel et de la Côte-Nord.

Dans la région métropolitaine, il n'y a que la partie orientale de l'île de Montréal qui subit les contre-coups du conflit de travail. Engageant 8,150 syndiqués de 23 établissements, tous situés à l'Est de la rue Iberville, le débrayage est particulièrement ressenti dans deux grands hôpitaux: Louis-Hippolyte-Lafontaine et Rivière-des-Prairies.

Dans la région des Laurentides, la grève touche le Centre hospitalier Saint-Eustache et l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme.

À compter de huit heures, ce matin, 2,425 syndiqués de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean doivent emboîter le pas dans 12 établissements dont l'Hôpital de Chicoutimi et le Centre hospitalier de Jonquière.

Vaine a donc été l'ordonnance du Conseil des services essentiels intimant, hier matin, à MM. Yves Lesard et Donato Centamo, présidents respectifs de la FAS et de la FPSCQ, « de demander immédiatement et publiquement de s'abstenir de toute grève, ralentissement d'activité, moyen de pression ou action concertée ». Tout autant que celle visant les syndicats et les travailleurs affiliés aux deux fédérations.

Au cours d'une audience du Conseil, dimanche dernier, la CSN a mis en doute les pouvoirs de l'organisme de même que l'aptitude de ses deux fédérations à imposer à ses syndicats locaux un quelconque mot d'ordre.

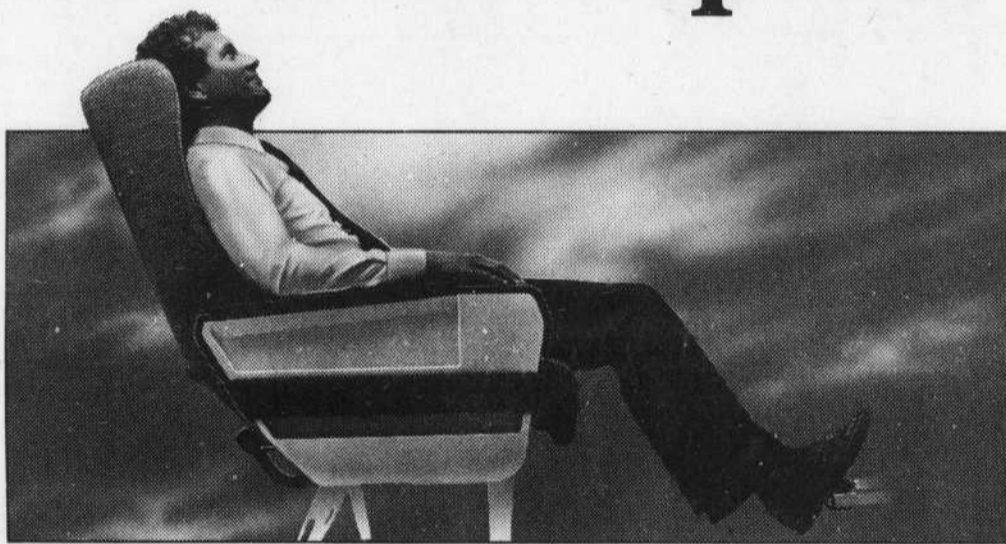
La centrale a en outre rejeté les exigences du Conseil sur le maintien de la quasi-totalité des services dans les hôpitaux et les centres d'accueil et d'environ la moitié de ceux normalement dispensés dans les CLSC et les CSS.

À défaut d'une entente, la CSN a indiqué que les grévistes assureront les services essentiels, tels que définis dans « le code d'éthique » adoptée, l'an dernier, par la centrale.

Le code qui vise « à donner des services en nombre suffisant pour répondre aux besoins et garantir la sécurité de la population » renferme des paramètres généraux dont la détermination des modalités est laissée aux syndicats locaux.

Il garantit finalement le libre accès aux établissements « aux bénéficiaires, fournisseurs, visiteurs et membres de la famille des patients ».

Prenez vos aises, la classe Affaires déploie ses ailes

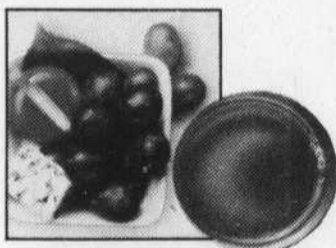


Espace, confort et distinction, la classe Affaires d'Air Canada est devenue

La classe Affaires d'Air Canada. Le meilleur service au monde vous

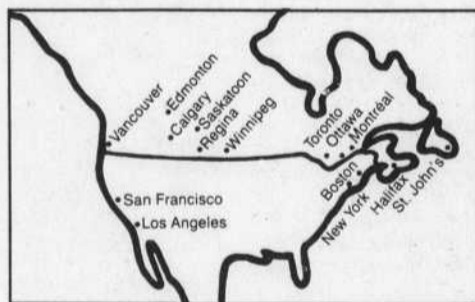
la norme d'excellence en Amérique du Nord. À l'aéroport, enregistrement en deux minutes, embarquement, débarquement et traitement des bagages prioritaires. En vol, la cabine classe Affaires est un espace de suprême sérénité.

Où votre fauteuil, d'une insolente largeur, vous offre l'inclinaison la plus horizontale et le plus de place pour les jambes disponible en avion, avec même, en ex-

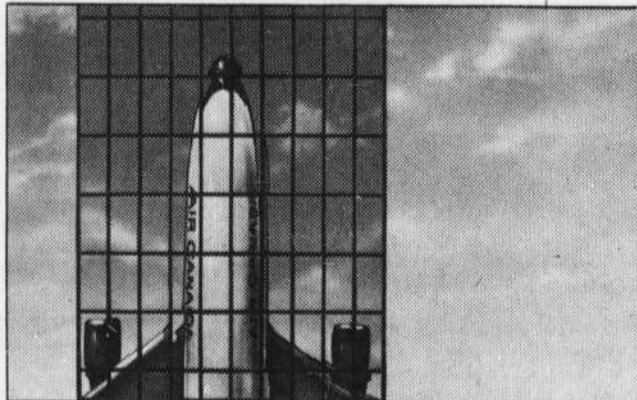


clusivité, un repose-pied! Où la plus grande table du ciel se déploie devant vous, pour vous inviter à travailler, ou à boire et à manger sur serviette de lin et dans de la véritable porcelaine.

offre la meilleure grille horaire. Déjà 8 destinations au Canada et aux États-Unis. À partir du 16 novembre, Saskatoon, Regina, Ottawa, St. John's, Los Angeles, San Francisco et Boston. Au total, 200 vols quotidiens



vers 15 grandes villes d'Amérique du Nord. De plus, les membres de l'Aéropilote bénéficieront sur certains vols d'un boni de 1 000 milles à l'aller et au retour sur chaque voyage effectué entre le 16 novembre 1986 et le 31 janvier 1987. Prenez vos aises, la classe Affaires déploie ses ailes.



Classe Affaires

AIR CANADA